



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme BATAILLE Anne a été nommé secrétaire de séance.

017 / 2023 - OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX SECTEUR RIBERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, rappelle que des schémas directeurs de l'assainissement et de l'eau potable sont en cours de réalisation afin d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer le rendement et agir en faveur d'économie d'eau potable.

A cet effet, il est proposé de réaliser des travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le secteur du Ribéral dès 2023 pour un montant total estimé de 290 038,91 € HT soit 348 046,58 € TTC détaillé comme suit :

- Assainissement : remplacement de la canalisation existante pour une canalisation en fonte sous chaussée avec branchements, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un coût estimé de 158 480,72 € HT soit 190 176,87 € TTC ;
- Eau potable : remplacement et pose d'une nouvelle canalisation sous chaussée avec branchements y compris ceux pour poteaux incendie, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un montant estimé à 131 558, 09 € HT soit 157 869,71 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230404-0172023-DE
Date de télétransmission : 19/05/2023
Date de réception préfecture : 19/05/2023

Monsieur le Maire propose de réaliser un marché public de travaux et d'effectuer des demandes de subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le projet de travaux de réfection des réseaux humides (assainissement et eau potable) sur le secteur du Ribéral pour un montant estimé à 290 038,91 € HT soit 348 046,58 € TTC ;
- De réaliser un marché de travaux pour cette opération ;
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des différents partenaires ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 17 avril 2023

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230404-0172023-DE
Date de télétransmission : 19/05/2023
Date de réception préfecture : 19/05/2023